

Communiqué de presse

Usine de décarbonatation : une eau plus douce à Saint-Jean-de-Braye !

Les travaux de construction de la station de décarbonatation d'eau potable sur la commune de Saint-Jean-de-Braye sont sur le point de s'achever. Avec une distribution de l'eau décarbonatée à partir de mi-décembre 2021, les usagers de la commune disposeront désormais d'une eau plus douce au robinet, grâce à un investissement global de 5,8 millions d'euros financé par Orléans Métropole et la commune de Saint-Jean-de-Braye.



Un procédé de traitement évolutif

La commune de Saint-Jean-de-Braye et Orléans Métropole ont fait le choix de construire cet équipement afin d'utiliser le procédé de décarbonatation par osmose inverse basse pression (procédé consistant à presser l'eau à travers une membrane semi-perméable qui ne laisse passer que les molécules d'eau tout en retenant la majorité des autres éléments) dans le but de réduire la teneur en calcaire dans les eaux distribuées. Située au pied du château d'eau de Fosse Bélaude, cette nouvelle usine utilise une technique reposant sur la filtration de l'eau par des membranes spiralées. Cette nouvelle station permettra le traitement de 300 m³/h et pourra évoluer vers une capacité de 400 m³/h par l'ajout d'un équipement de filtration complémentaire.

Une démarche de traitement collectif

Le choix du degré de dureté (20°F) a été effectué pour répondre simultanément à 2 objectifs :

- Santé : maintenir l'équilibre minéral pour que l'eau du robinet soit idéale pour la boisson et prévenir tout risque de corrosion pour les installations intérieures ;
- Confort : réduire la dureté de manière à apporter une amélioration perceptible pour les habitants.

Le traitement du calcaire naturellement présent dans l'eau

Le calcaire est naturellement présent dans l'eau puisée dans la nappe phréatique. Sa quantité dépend de la nature des terrains traversés. Plus une eau est dure (calcaire), plus elle a une concentration importante en calcium et en magnésium. Si ces minéraux sont indispensables à l'Homme, un taux élevé devient source de désagréments : traces et dépôts de tartre, détérioration accélérée des appareils électro-ménagers, surconsommations énergétiques, La décarbonatation permet alors d'atténuer ces inconvénients sans dénaturer les vertus du calcaire.

L'exploitation de ce traitement complémentaire entraînera une évolution du prix de l'eau à compter du 1er janvier 2022 de 0,20 €HT/m³, soit une augmentation de 25,32 € TTC/an pour une facture-type 120 m³ (consommation moyenne d'un foyer).

Cette évolution tarifaire, présentée lors d'une réunion publique du 20 novembre 2019, sera visible sur la facture estimative de juillet 2022.